

Election municipale partielle intégrale les 3 et 10 octobre

Les Lectourois revotent début octobre pour élire un nouveau Conseil Municipal



Election municipale partielle intégrale les 3 et 10 octobre

Suite à des démissions du tiers des conseillers municipaux, il y a lieu d'organiser une élection municipale partielle intégrale. Les électeurs de la commune de Lectoure sont convoqués, par arrêté préfectoral du 18 août 2021 pour élire les vingt-sept conseillers municipaux, et les dix conseillers communautaires.

Les déclarations de candidatures, désormais obligatoires, y compris pour les élections partielles, doivent être déposées à la sous-préfecture de Condom sur rendez-vous pris préalablement au 05 62 61 43 52 ou 05 62 61 43 54 :

- avant le 1er tour de scrutin, du mardi 14 au jeudi 16 septembre 2021 inclus, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 16 heures jusqu'à 18 heures le jeudi 16 septembre et
- en cas de second tour, si nécessaire les lundi 4 octobre 2021, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et mardi 5 octobre 2021 de 9 h à 12 heures et 13 h 30 à 18 heures.

Les déclarations transmises par voie postale, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas recevables.

Cette élection se déroulera le dimanche 3 octobre 2021, de 8h00 à 18h00, pour le 1er tour, et, en cas de second tour, le dimanche 10 octobre 2021 dans le strict respect des normes sanitaires en vigueur.

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

En absence de majorité absolue au premier tour, il sera procédé à un second tour le dimanche 10 octobre 2021 dans le même lieu et aux mêmes heures.

A noter que les conseillers communautaires sont élus selon le même mode de scrutin et par un même vote que les conseillers municipaux.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ces vingt-sept conseillers municipaux, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire et de ses adjoints.